



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 24 juillet 2020

Situation des ressources en eau dans le Cher : un déficit assez marqué

Le déficit de pluviométrie et la situation estivale conduisent, d'une manière globale, à la poursuite de la dégradation de la ressource en eau. Les prévisions météorologiques ne laissent pas entrevoir d'amélioration dans les jours à venir. Cependant, la vérification et l'actualisation des mesures de débit des cours d'eau réalisées par le service en charge de l'hydrométrie de la DREAL Centre-Val de Loire conduisent à adapter les restrictions des usages de l'eau à la situation de chaque bassin.

La situation hydrologique en date du 21 juillet 2020 induit :

- le classement en situation d'alerte pour les bassins de l'Aubois, de la Vauvise, du Cher, de l'Yèvre à l'aval de Bourges, de la Grande Sauldre et de la Petite Sauldre
- le classement en situation d'alerte renforcée pour les bassins de l'Yèvre à l'amont de Bourges, de l'Auron et du Fouzon (voir carte ci-dessous).

Les restrictions sont proportionnées à la situation du bassin versant (alerte, alerte renforcée ou crise) et sont principalement les suivantes :

- pour les exploitants agricoles : restrictions horaires des prélèvements d'eau pour l'irrigation ou réduction des volumes autorisés,
- pour les industriels : mise en œuvre du plan de limitation des prélèvements d'eau et des rejets,
- pour les collectivités : surveillance accrue du rejet des stations d'épuration, restrictions horaires d'arrosage des espaces verts, réduction des prélèvements pour l'alimentation des canaux,
- pour les particuliers : interdiction du remplissage des piscines, restrictions horaires d'arrosage des pelouses, interdiction de remplir les plans d'eau.

La situation étant très évolutive une cellule de l'eau avec l'ensemble des acteurs de l'eau se réunira le 28 juillet à 9h00 à la direction départementale des territoires.

Pour plus de précisions, les arrêtés de restriction d'usage de l'eau ainsi que les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes peuvent être consultés sur le site Internet de la Préfecture du Cher :

<http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-energies-renouvelables-foret-chasse-peche/Eau/Etiage-annee-en-cours>

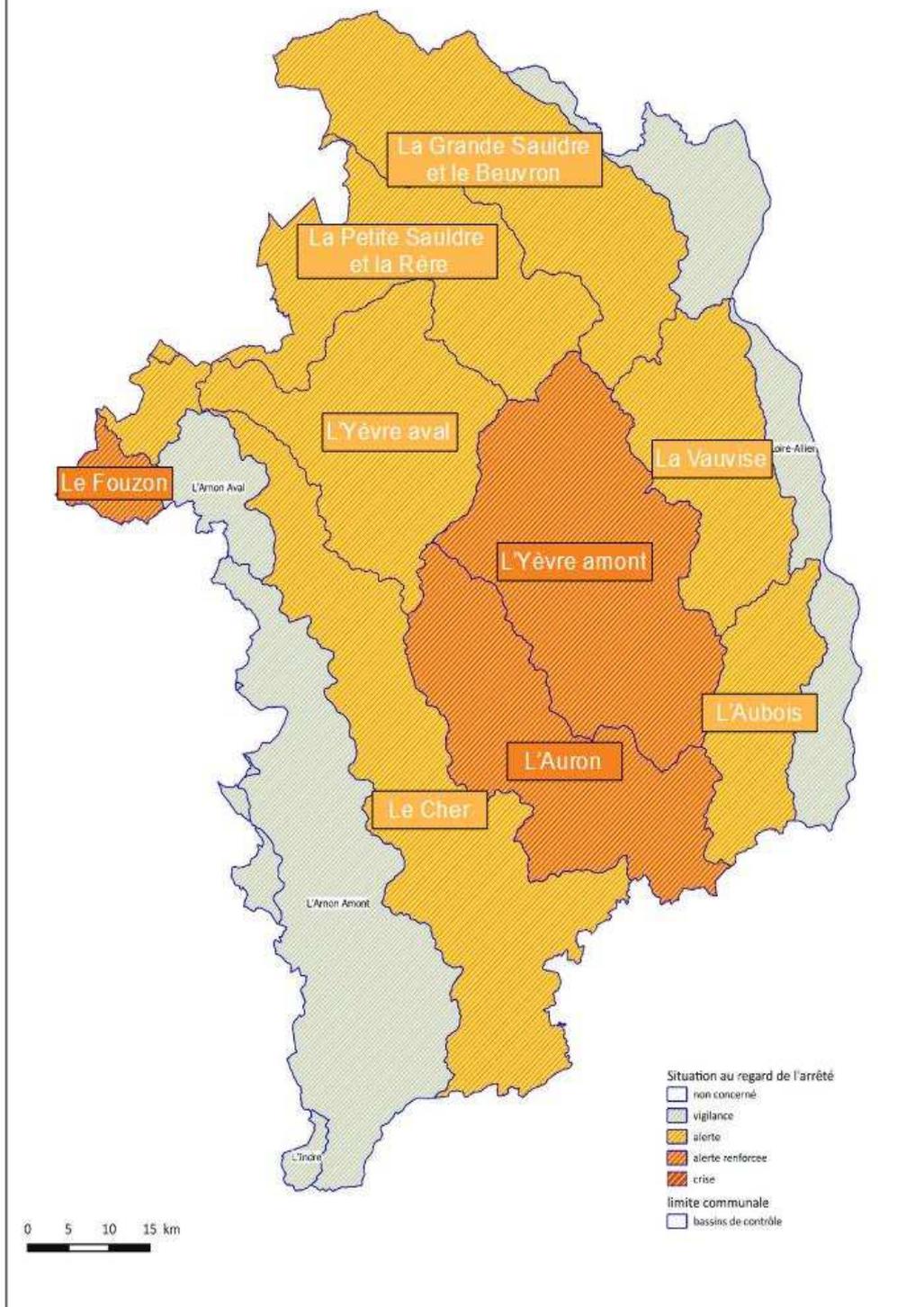
Le Préfet du Cher

Contact presse Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX

Département du cher
Bassins hydrographiques
concernés par des mesures de limitation des usages de l'eau



Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX